

FONDATION LE PETIT BLANCHON
États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2024

(non audité)

FONDATION LE PETIT BLANCHON

États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2024

(non audité)

Table des matières

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Note complémentaire	7 - 11

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation Le Petit Blanchon

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la Fondation Le Petit Blanchon, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

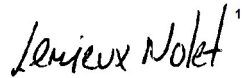
Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Le Petit Blanchon au 31 mai 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Québec (Québec)
Le 28 novembre 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A133140

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mai 2024

(non audité)

	2024	2023 (audités)
Produits		
Contributions de sociétés	30 420 \$	75 881 \$
Contributions d'organismes	68 588	173 842
Contributions de particuliers	49 417	66 977
Contributions en services professionnels	8 500	5 680
Produits dérivés	1 210	4 840
Revenus de placements	15 497	6 749
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10 083	10 181
	183 715	344 150
Charges		
Coûts des activités de financement	3 315	19 078
Dons	26 220	18 172
Taxes foncières des maisons	14 401	15 206
Dépenses de fonctionnement des maisons	27 900	27 222
Loyer Vallée Jeunesse pour le Phare du Blanchon	23 000	23 000
Coûts des produits dérivés vendus et donnés	813	2 606
Honoraires professionnels	8 500	5 680
Assurances des maisons	7 278	7 184
Divers	722	644
Amortissement des immobilisations corporelles	62 772	62 246
	174 921	181 038
Excédent des produits sur les charges	8 794 \$	163 112 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mai 2024

(non audité)

	Investi en immobili- sations corporelles	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	1 232 823 \$	445 008 \$	1 677 831 \$	1 514 719 \$
Excédent des produits sur les charges	(52 689)	61 483	8 794	163 112
Investissements en immobilisations corporelles	14 259	(14 259)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 194 393 \$	492 232 \$	1 686 625 \$	1 677 831 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de la situation financière

31 mai 2024

(non audité)

	2024	2023 (audités)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	40 770 \$	- \$
Placements temporaires, taux d'intérêt variable	460 961	423 464
Débiteurs (note 3)	3 450	23 896
Stocks de produits dérivés	3 175	3 988
Frais payés d'avance	14 015	6 482
	522 371	457 830
Immobilisations corporelles (note 4)	1 431 609	1 480 122
	1 953 980 \$	1 937 952 \$
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	- \$	364 \$
Fournisseurs	15 139	12 458
Apports reportés (note 5)	15 000	-
	30 139	12 822
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 6)	237 216	247 299
	267 355	260 121
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	1 194 393	1 232 823
Non affecté	492 232	445 008
	1 686 625	1 677 831
	1 953 980 \$	1 937 952 \$
Engagement (note 7)		

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2024

(non audité)

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	8 794 \$	163 112 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10 083)	(10 181)
Amortissement des immobilisations corporelles	62 772	62 246
	61 483	215 177
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	20 446	(22 183)
Stocks de produits dérivés	813	(3 338)
Frais payés d'avance	(7 533)	4 831
Fournisseurs	2 681	(1 552)
Apports reportés	15 000	-
	92 890	192 935
Activités d'investissement		
Encaissement d'un dépôt à terme	-	100 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 259)	(29 302)
	(14 259)	70 698
Activité de financement		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	25 649
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	78 631	289 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	423 100	133 818
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	501 731 \$	423 100 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	40 770 \$	- \$
Placements temporaires, taux d'intérêt variable	460 961	423 464
Découvert bancaire	-	(364)
	501 731 \$	423 100 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2024

(non audité)

1. Statut et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de promouvoir et de soutenir des projets visant à aider et à améliorer la qualité de vie d'enfants vivant des situations critiques. Ses frais d'administration sont assumés par une tierce partie. Elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la fondation dans le cadre de l'opération.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2024

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Maison Le Phare		durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose
Enseignes		durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose
Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Patinoire		10 ans et durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2024

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatés à titre d'apports reportés et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

Activités de levée de fonds

Les contributions provenant des activités de levée de fonds sont comptabilisées lorsque les activités ont eu lieu et que le recouvrement est certain en date d'achèvement des états financiers.

Contributions en services professionnels et en loyer

Les contributions en services professionnels et en loyer sont comptabilisées à leur juste valeur.

Promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants à titre de promesses de dons à la fin d'exercice, l'organisme ne comptabilise que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés au moment de leur déclaration par la société émettrice.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2024

(non audité)

3. Débiteurs

	2024	2023
Promesses de dons à recevoir	- \$	18 655 \$
Taxes à la consommation	3 450	5 241
	3 450 \$	23 896 \$

4. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Maison Le Phare	1 866 180 \$	493 374 \$	1 372 806 \$	1 424 069 \$
Enseignes	11 878	3 107	8 771	9 131
Mobilier et équipement	31 686	17 794	13 892	7 401
Patinoire	49 695	13 555	36 140	39 521
	1 959 439 \$	527 830 \$	1 431 609 \$	1 480 122 \$

5. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de contributions encaissées pour la tenue d'une activité bénéfice après la fin de l'exercice.

6. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	247 299 \$	231 831 \$
Apports reçus	-	25 649
Amortissement	(10 083)	(10 181)
Solde à la fin de l'exercice	237 216 \$	247 299 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2024

(non audité)

7. Engagement

En vertu d'un contrat d'emphytéose échéant en septembre 2048 de la maison Le Phare, les loyers minimums futurs, composés des rentes annuelles et de l'acquittement de l'entretien extérieur, sont assumés par le Centre Jeunesse. La fondation s'est engagée à céder Le Phare à Vallée Jeunesse sans indemnité à l'échéance du bail.

8. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 mai 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux débiteurs et aux placements temporaires.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.